

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DU SIARNC BUDGET PRINCIPAL
N°19-8**

Séance du 07 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GONTHIER,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
32	17	24
		Pour : 24
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BEHERAY Pierre, Mme BOULANGER Christine, Mme BURGHOFER Chantal, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. GARDERA Denis, Mme GONTHIER Annie, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, Mme LAGRAVIERE Isabelle, M. LANCESTREMER Armand, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. MANCEAU Claude, M. METIVIER Laurent, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann

Procurat(s) :

M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. LAVENANT David, M. JULLIEN Jean Pierre donne pouvoir à M. MANCEAU Claude, M. LEMAITRE Patrick donne pouvoir à Mme BOULANGER Christine, M. LE NAGARD Jean François donne pouvoir à Mme BURGHOFER Chantal, M. MOREAU Christian donne pouvoir à M. GARDERA Denis, M. NOEL Michel donne pouvoir à Mme GONTHIER Annie, M. BUISSON Gérard donne pouvoir à M. JACQUES Bernard

Date de la convocation
29 janvier 2019

Date d'affichage
15 février 2019

Etai(en)t absent(s) :

M. BOE Gérard, M. BOHY Gérald, Mme CHANCEL Françoise, M. DURAND Sylvain, M. LE FOLL Joseph, M. LEBAR Daniel, Mme VENANT Annick, Mme VIROT Sandrine

Etai(en)t excusé(s) :

M. BUISSON Gérard, M. COLLEU Christian, M. JULLIEN Jean Pierre, M. LE NAGARD Jean François, M. LEMAITRE Patrick, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 février 2019

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. BEHERAY Pierre

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

et publication du

15 février 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 8 772 965,54

Recettes : 9 154 219,38

Fonctionnement

Dépenses : 5 656 860,97

Recettes : 5 656 860,97

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	9 182 934,38	(dont 409 968,84 de RAR)
Recettes :	9 182 934,38	(dont 28 715,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	5 656 860,97	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	5 656 860,97	(dont 0,00 de RAR)



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric

le Président du SIARNC

Claude MANCEAU

Budget Primitif 2019

Notice explicative de synthèse

Budget principal assainissement collectif SIARNC

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2019 du budget principal assainissement collectif du SIARNC.

Le Budget Primitif 2019 (« BP 2019 ») est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes de l'année. Le projet de budget a préalablement fait l'objet d'un débat dit « d'orientations budgétaires » (débat tenu le 13/12/2018). Le BP 2019 doit être voté par le Comité Syndical dans un délai de 2 mois suivant le débat d'orientations budgétaires, et avant le 31 mars 2018.

1) BILAN BUDGETAIRE 2018

SECTION D'EXPLOITATION 2018 : Le total des dépenses d'exploitation réalisées s'élève à **3 222 329,61 €**, tandis que celui des recettes réalisées s'établit à **3 963 218,96 €**, hors excédent reporté.

L'année 2018 proprement dite présente un solde d'exécution excédentaire de **740 889,35 €**, plus important que l'année précédente, principalement en raison de :

- **Maitrise des charges techniques (environ -86 000 €, soit -7,4% par rapport à 2017) :**
Ce recul est notamment dû à la moindre réalisation d'études de faisabilité affectées en section d'exploitation (car ne débouchant pas directement sur des travaux d'investissement de la collectivité. Exemples : analyses de rejet, analyse financière, enquêtes de conformité des rejets d'eaux usées non domestiques, études de stratégie d'assainissement, etc.).
- **Maitrise des charges de personnel (environ -27 000 €, soit -3,4%) :**
Des vacances d'emploi dans les services techniques sont survenues en 2018, faisant revenir la dépense salariale quasi à son niveau de 2015.
- **Stagnation des charges d'amortissement (environ -9 000 €, soit -0,7%) et recul de la recette d'amortissement des subventions (environ - 9 000 €),**
- **Une progression exceptionnelle du produit de la redevance d'assainissement collectif, à 2 576 592 €, soit environ +455 000 € (+21%) par rapport au réalisé 2017.**

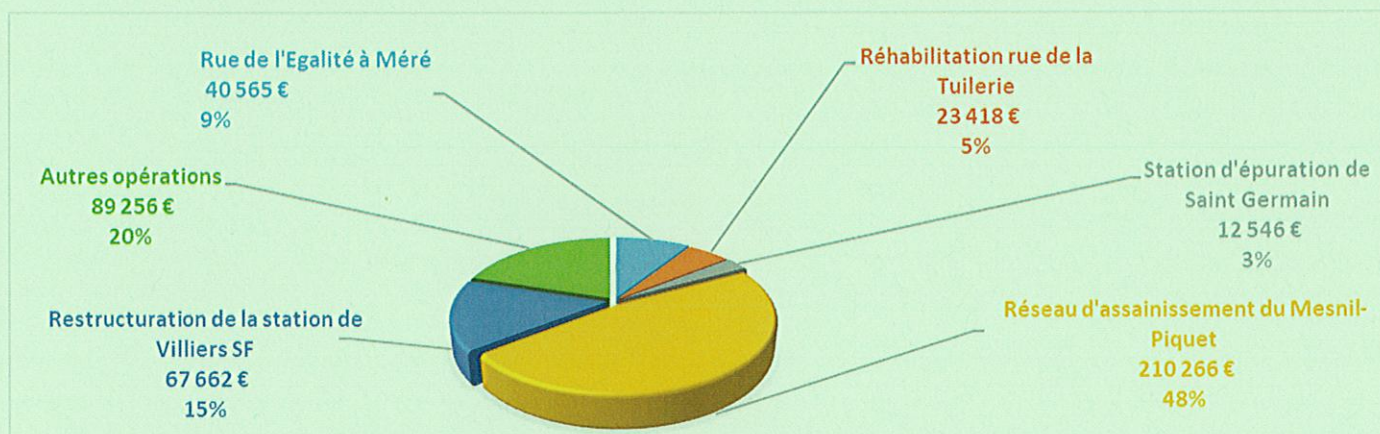
Compte tenu de l'excédent antérieur (**1 509 240,80 €**), l'excédent cumulé d'exploitation en fin d'exercice budgétaire 2018, et avant affectation du résultat, est de **2 250 130,15 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2018 : Le total des dépenses réalisées dans l'année 2018 proprement dite s'élève à **1 810 779,98 €** (hors déficit reporté de 2017), tandis que celui des recettes s'établit à **5 163 027,66 €**.

L'année 2018 proprement dite présente un solde excédentaire de **3 421 418,82 €**, lequel est diminué par un déficit antérieur qui s'établit à -69 171,14 €.

Le montant des dépenses d'investissement de 2018 à inscrire en « **Reste à réaliser (RAR) » 2019** s'élève :

- à 28 715,00 € en recettes de subventions, pour l'opération de réhabilitation du collecteur de la rue de la Tuilerie à Saulx-Marchais.
- à 409 968,84 € en dépenses.



2) AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018 :

Considérant d'une part que :

- L'excédent de la section d'exploitation 2018 du budget (01) proprement dite est de **740 889,35 €**.
- Les excédents antérieurs de cette section étaient de 1 509 240,80 €, portant l'excédent cumulé au 31/12/2018 de la section de fonctionnement au montant de **2 250 130,15 €**,
- La section d'investissement 2018 du budget (01) présente :
 - o Un excédent d'investissement de l'année 2018 de 3 421 418,82 €,
 - o Un déficit d'investissement antérieur à 2018 de 69 171,14 €,
 - o Des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2018 :
 - En dépenses, de 409 968,84 €,
 - En recettes, de 28 175,00 €,
 - Soit un solde déficitaire des restes à réaliser de **381 253,84 €**.

Le solde d'investissement cumulé global en clôture d'exercice est excédentaire, et s'établit à **3 352 247,68 €**.

Considérant d'autre part que :

- De ce fait, le cumul global de la section d'investissement à la fin de l'exercice 2018 est excédentaire, et donc qu'il n'existe aucun impératif de couverture du déficit de la section d'investissement,
- La couverture de ce déficit permet néanmoins une meilleure lisibilité de l'équilibre financier du budget principal,

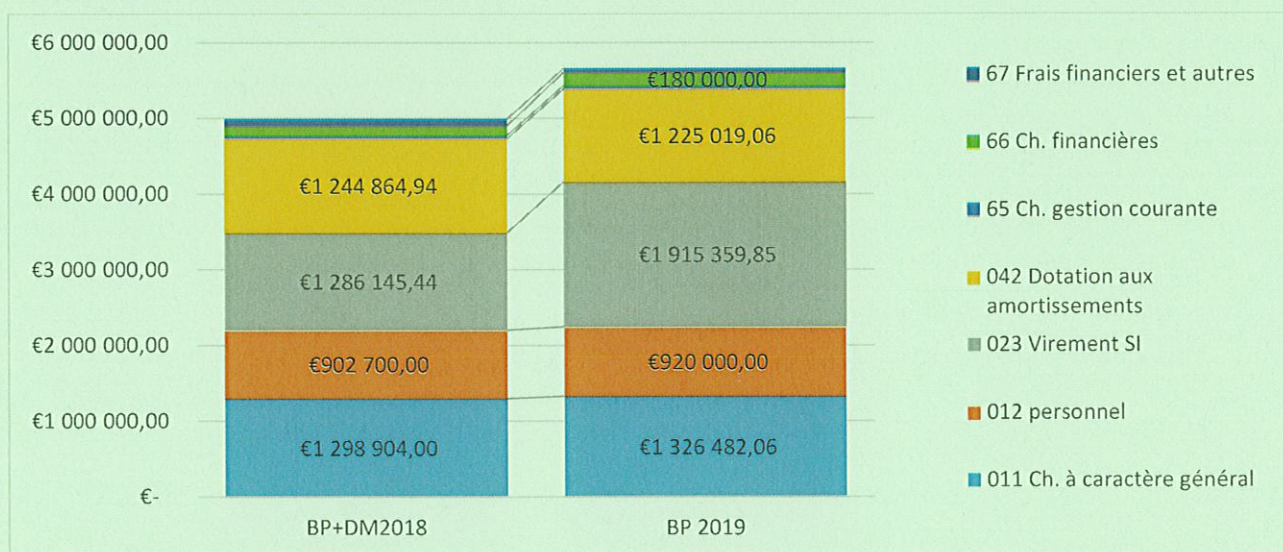
Il a été proposé au Comité syndical d'affecter le résultat excédentaire en clôture d'exercice de la section d'exploitation 2018 du budget principal assainissement collectif du SIARNC, d'un montant global de 2 250 130,15 €,

- **Pour une partie en couverture du déficit antérieur, soit 69 171,14 €,** au compte de recettes R 1068 « autres réserves » du chapitre « dotation, fonds divers et réserves » de la section d'investissement du Budget Primitif 2019,
- **Pour le solde, soit 2 180 959,01 €,** au compte de recettes 110, « report à nouveau solde créditeur (R002) » du chapitre « excédents reportés », de la section d'exploitation du BP 2019.

3) BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARNC, SECTION D'EXPLOITATION

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES BP 2019:

5 656 860,97 € (+32,1% PAR RAPPORT AU BP2018)



Le chapitre 11 charges à caractère général, est en augmentation par rapport au budget 2018 (+2,1%). L'augmentation des charges de services et produits de traitement est limitée par les économies de gestion générées par la maintenance préventive.

Le chapitre 12 est proposé en augmentation par rapport au budget 2018 (+1,9%). Cette augmentation résulte de l'évolution des charges, des reclassements (réforme Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR)) et avancements d'échelon.

Le chapitre 23, virement à la section d'exploitation, est proposé en augmentation (+48,9%) par rapport au budget 2018, ce qui permet l'augmentation du flux consacré au financement de l'investissement par le virement à la section d'investissement.

Le chapitre 042, dotations aux amortissements (sommes versées par la section d'exploitation à la section d'investissement pour prendre en compte la dépréciation du patrimoine), est en diminution par rapport au BP 2018 (-1,6%), conformément à l'évolution du patrimoine du Syndicat.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est stable au niveau de 2018 (40 000,00€).

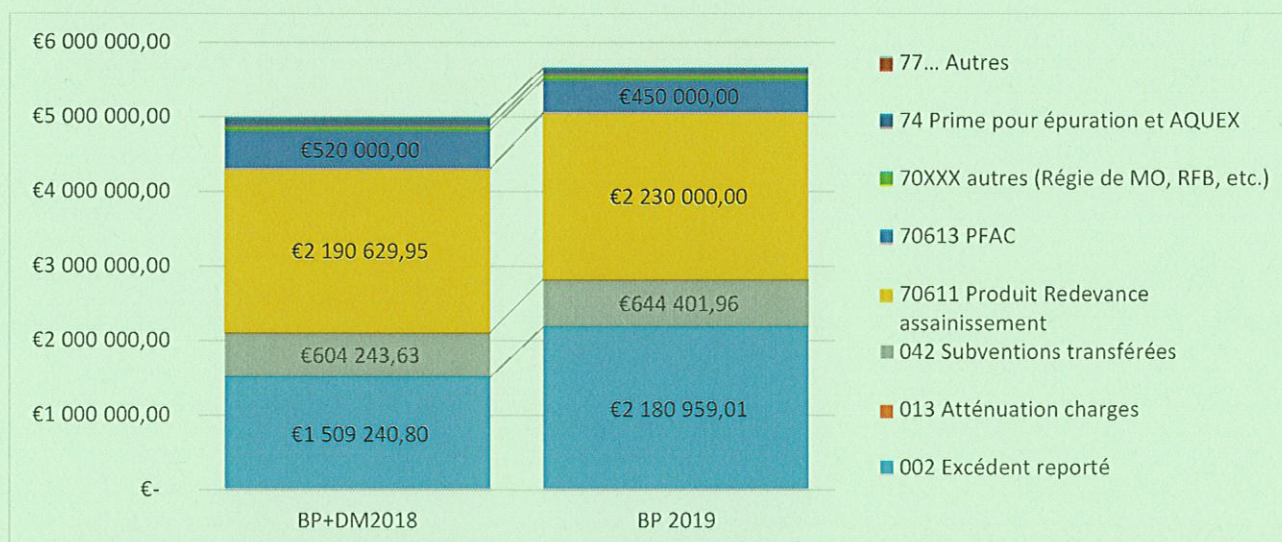
Le chapitre 66, charges financières, est en augmentation (+41,3%) par rapport à son niveau de 2018, en raison des emprunts souscrits en 2018 (2 439 000€). Les taux d'intérêts faibles en 2018 facilitent cette évolution conjoncturelle, en particulier pour les emprunts à taux indexés de longue durée (prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, durée 40 ans, indexé sur le livret A).

Par ailleurs, on constate un allongement des durées de prêt, avec les propositions de la Caisse des Dépôts et Consignations (40 ans) et du Crédit Agricole (20 ans).

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est proposé en diminution par rapport au budget de 2018 (50 000,00 € soit -44,4%), car ce chapitre n'a pas été sollicité à hauteur du montant prévisionnel lors de l'exercice 2018.

SECTION D'EXPLOITATION RECETTES BP 2018:

5 656 860,97 € (+32,1% PAR RAPPORT AU BP2018)



Le Chapitre 002, excédent reporté, est en augmentation (+44,5%), compte tenu du résultat de 2018.

Le Chapitre 013, atténuation de charge, est stable. Ce chapitre est lié à la couverture du risque statutaire. Bien qu'il ait été réalisé à hauteur d'environ 10 000€ en 2018, la prévision de recettes sur ce chapitre est maintenue à son niveau de 2018, soit 500€.

Le Chapitre 042, quote-part de subventions transférées correspond à l'amortissement des subventions perçues. Elle est en hausse d'environ 40 000 € (+6,7%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des recettes de subvention.

Les Chapitres 70611, 704, 7068 et 7087, relatifs aux recettes courantes de fonctionnement (redevance, subventions de fonctionnement et produits de travaux), sont diminuées d'environ 15 500 € par rapport à leur niveau prévisionnel du BP 2018 (-0,7%).

Cette évolution résulte des tendances suivantes :

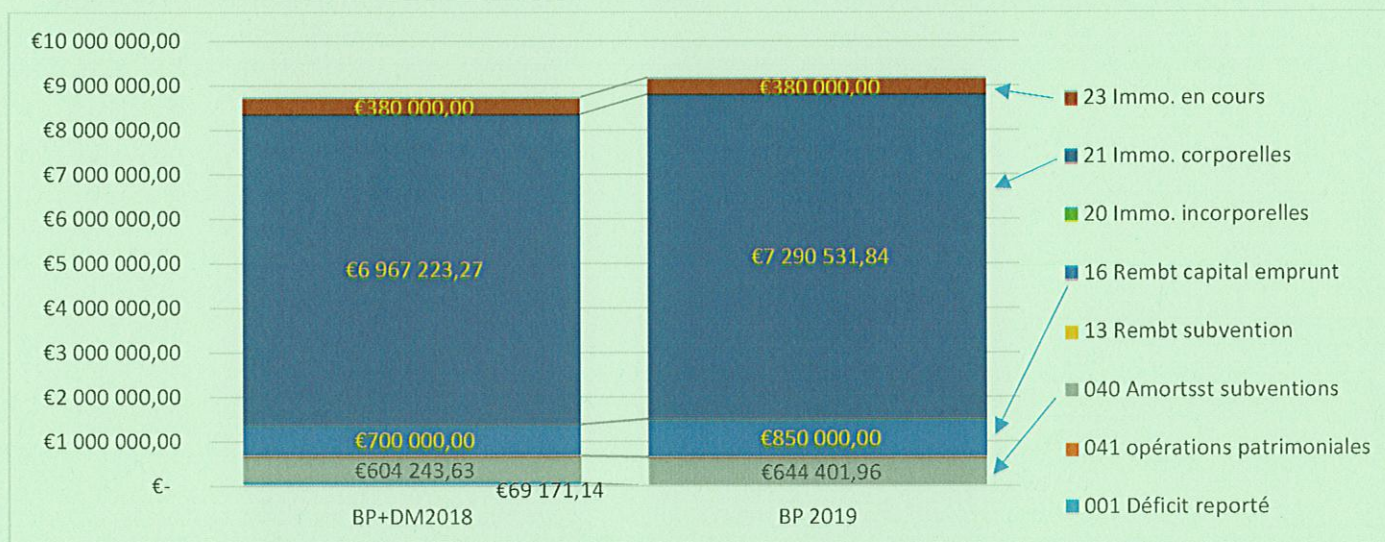
- L'objectif de produit de la redevance d'assainissement est augmenté d'environ 40 000 € (+1,8%) par rapport au BP2018.
- Du fait de la variabilité de la réalisation des recettes des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), l'objectif de produit financier par rapport au BP 2018 est ramené

de 520 000 € à 450 000 € en 2019, soit une diminution de 70 000 € (-13,5%). Cette prévision budgétaire est réalisée d'après les autorisations de construire accordées de 2016 à 2018 et n'ayant pas encore donné lieu à la perception de la PFAC.

- L'aide AQUEX de l'Agence de l'eau Seine-Normandie a été supprimée en 2018 (-100% mais sur un montant relativement faible, de l'ordre de 20.000 €).
- La prime pour épuration est attendue en recul de 20 000 € (-20,0%, soit 80 000,00€) car l'extinction des subventions de fonctionnement au titre de l'encouragement financier à l'excellence du traitement des eaux est inscrite dans le programme d'actions « eau et climat » 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

4) **BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARNC, SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES BP 2019 : **9 182 933,80 € (+4,6%)**



Le chapitre 001, Le déficit de 2017 reporté en 2018 (69 171,14€) a été couvert par affectation du résultat.

Le chapitre 040, quote part de subventions transférées au résultat, est en progression de 6,7% à environ 644 000 €, conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du SIARNC.

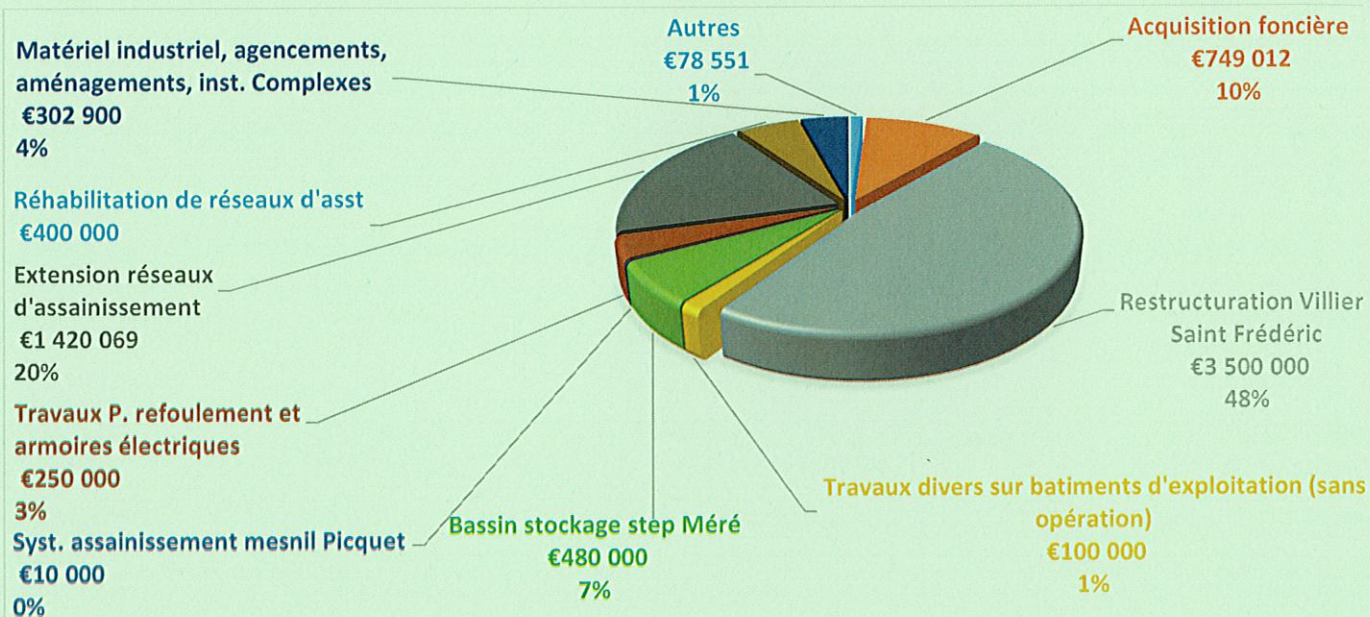
Le chapitre 13, relatif au remboursement de trop perçu de subvention, est stable en 2019 par rapport à 2018 (8000 €).

Le chapitre 16, relatif au remboursement du capital de la dette, est en augmentation (+22,3%), en prévision du remboursement des emprunts souscrits en 2018, ainsi que des emprunts prévus en 2019.

Le chapitre 20, relatif aux immobilisations incorporelles (licences de logiciel par exemple), est stable à 10 000 €.

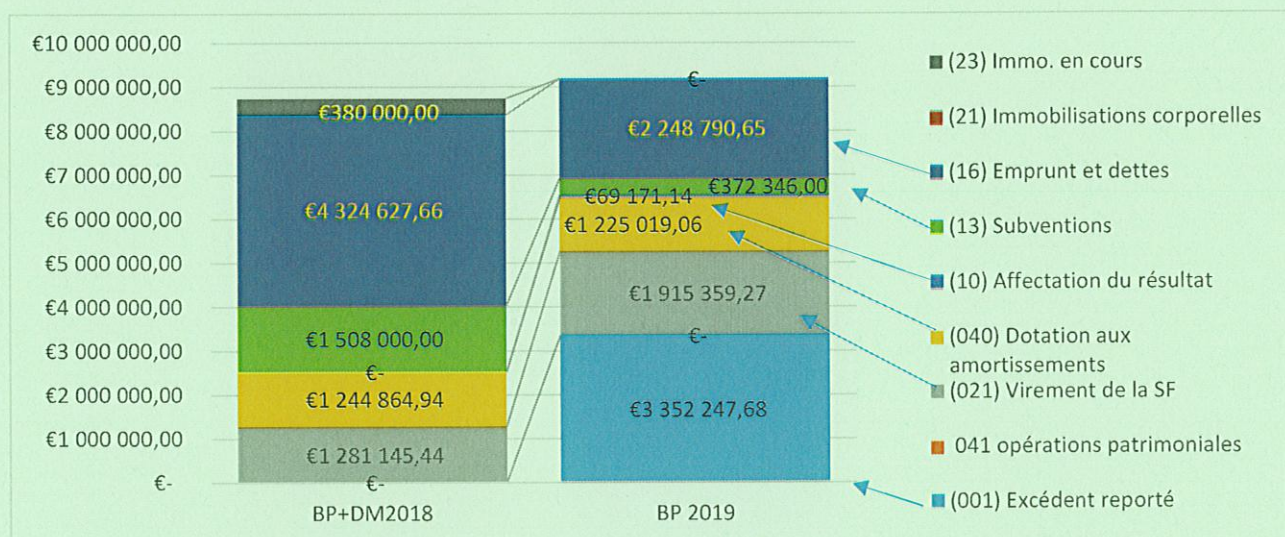
Le chapitre 21, relatif aux immobilisations corporelles (construction et amélioration de réseaux de collecte et stations d'épuration), est en augmentation à 7,29 M€ (+4,5%), en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissements 2019-2024.

Ce chapitre comprend pour 2019 le financement des opérations suivantes :



Le chapitre 23, relatif aux immobilisations en cours est stable à 380 000 € en 2019 par rapport au BP2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES BP 2019 : **9 182 933,80 € (+4,6%)**



Chapitre 001 : L'excédent d'investissement à reporter au budget 2018 s'élève à 3 352 247,68€.

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement, est forte augmentation (+49,5%).

Chapitre 040 : La dotation aux amortissements, est diminuée de (-1,6%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du SIARNC.

Chapitre 10 : L'affectation du résultat apparaît à hauteur du déficit à couvrir, soit 69 171,14€.

Chapitre 13 : La prévision d'encaissement de subventions, est diminuée de 75,3%, en cohérence avec les perspectives de versement décalé d'au moins un an par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départemental des Yvelines, la Région Ile de France et l'ADEME.

Chapitre 16 : La perspective de souscription d'emprunts, dettes et assimilés, est en diminution de 48,5%, en concordance avec les besoins de financement et le montant de l'excédent reporté.